



REGLEMENT SPORTIF

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2025

Country & Line Dance

Chapitre 1 – Les généralités

Article 1.1 Catégorie d'âge

1.1.1 Principe

La catégorie d'âge du compétiteur sera définie par l'équipe de la Fédération Française de Danse (FFDanse), lors de son inscription, selon l'âge du compétiteur **au 31 août de la saison sportive en cours.**

Pour les Débutant/Novice :

- ✓ Enfant : 6/9 ans
- ✓ Junior : 10/12 ans
- ✓ Espoir : 13/17 ans
- ✓ Adulte 1 : 18/34ans
- ✓ Adulte 2 : 35/44 ans
- ✓ Senior 1 : 45/54 ans
- ✓ Sénior 2 : 55/64 ans
- ✓ Sénior 3 : + 65 ans

Pour les intermédiaire/avancé/Expert/Partner/Starter/Duo/Quad/Pop Line 1&2

- ✓ 18 ANS - Espoir
- ✓ -35 ANS - Adulte
- ✓ +35 ANS – Sénior

1.1.2 Exception : changement de catégorie

Si un compétiteur est seul dans sa catégorie, il peut demander à **descendre ou monter** dans la catégorie **inférieure/supérieure** à la sienne.

Si le danseur a été autorisé à changer de catégorie d'âge, il devra rester dans celle-ci tout au long de la saison sportive en cours. Cette dérogation est possible en faisant la demande par mail à la DTN et au pôle Country (country-linedance@ffdanse.fr). Ceux-ci statueront sur la faisabilité ou non.

Article 1.2 Les séries

1.2.1 Les séries

- ✓ Expert
- ✓ Avancé
- ✓ Intermédiaire
- ✓ Novice
- ✓ Série Débutant
- ✓ Série Starter
- ✓ Série Mini Starter
- ✓ Partner
- ✓ Pop line 1 & 2

1.2.2 Changement de séries

Tout compétiteur ayant obtenu la note moyenne suivante, sur l'ensemble de ses compétitions de la saison, et souhaitant monter de série l'année suivante, devra en faire la demande à la Direction Technique Nationale (DTN), et copie pôle Country (country-linedance@ffdanse.fr). Toutes les demandes seront examinées par le pôle Country qui étudiera la progression du danseur durant la saison, et donnera son avis sur le passage de niveau.

- ✓ Starter/ Débutant : 6.5
- ✓ Novice/Inter : 7
- ✓ Avancé/Expert : 7.5

Dans le cas où sa note moyenne sur l'ensemble des compétitions de la saison est inférieure ou égale à 5/10 il devra redescendre de série l'année suivante.

Pour tout changement de série, de catégorie d'âge, le compétiteur devra en faire la demande à la DTN : secretariat.dtn@ffdanse.fr et copie country-linedance@ffdanse.fr

Article 1.3 Première participation

Lors de la première participation ou après un arrêt de plus de 3 ans à toute compétition de la FFDanse, le compétiteur ne pourra se présenter au maximum que dans la série **Intermédiaire**, (sauf demande de dérogation).

Si un compétiteur souhaite intégrer directement une autre série, il devra en faire la demande à : secretariat.dtn@ffdanse.fr et copie country-linedance@ffdanse.fr

Si un danseur de niveau débutant, novice souhaite se présenter après un arrêt de 3 ans ou plus, il ne pourra reprendre qu'en série à laquelle il avait arrêté les compétitions FFDanse.

Toutes les demandes de dérogations seront étudiées par la Direction Technique Nationale.

Article 1.4 Dérogation

Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel pour raison valable (raison médicale, professionnelle, familiale avec justificatifs, ou raison liée au développement de la discipline) par la Direction Technique Nationale.

Le compétiteur doit saisir la DTN par écrit, en justifiant sa demande à secretariat.dtn@ffdanse.fr et copie country-linedance@ffdanse.fr

Article 1.5 Les officiels de la compétition

Pour toutes les étapes officielles sélectives au Trophée National (cf Chapitre 2), les personnes suivantes doivent être présentes ou représentées :

- ✓ Un Présentateur pour la compétition
- ✓ Les membres du corps arbitral prévus dans le règlement de l'épreuve
- ✓ Un DJ pour la compétition
- ✓ L'organisateur de la compétition

Article 1.6 Prérequis du compétiteur

Pour participer aux Compétitions organisées par la FFDanse, le compétiteur doit :

- ✓ Avoir une licence C pour les séries Débutant à Expert (inclus Pop Line), les Duos, les Quads et les Teams et Pro Am
- ✓ Avoir une licence B pour les séries Starters, Mini Starter et Partner et chorégraphie
- ✓ Avoir 6 ans révolus dans la saison sportive de la compétition.

Article 1.7 Inscription et droit de dossard

Pour s'inscrire à toute compétition, chaque compétiteur doit se conformer aux indications et modalités de la Fédération Française de Danse, via l'agenda fédéral sur site FFDanse.

Les liens Helloasso sont indépendants et gérés par l'organisateur de la compétition, et n'excluent pas l'inscription FFDanse.

Montant des droits de dossard :

- ✓ Solo 10 €
- ✓ Duo 15 €
- ✓ Quad 20 €
- ✓ Team 25 €

Si un danseur participe à plusieurs séries, il paiera au maximum 20 € en individuel.

Un compétiteur ne peut concourir qu'une seule fois par série de danse. Pour les compétitions territoriales (hors Open), tout compétiteur doit s'inscrire dans la zone géographique le concernant (région de licence).

Le droit de dossard est fixé par la réglementation fédérale en vigueur fixé par les règlements généraux de la FFDanse.

Chaque compétiteur ou équipe se verra remettre un dossard en contrepartie du paiement du « Droit de dossard » lors de sa présentation à la compétition.

Le dossard devra être accroché de façon visible (dos ou bas du dos) lors du passage en compétition.

Article 1.8 Présentation

Chaque compétiteur devra se présenter à l'heure indiquée sur le programme officiel. En cas de non-présentation, le compétiteur sera considéré « Scratch ».

Article 1.9 Timing

Un timing « général » établi par la Direction Technique Nationale, sera proposé en amont de la compétition sur la page Facebook ainsi que sur le site de la FFDanse (Country & Line).

Chapitre 2 : Le Trophée National

Article 2.1 : Le mode de qualification

2.1.1 La qualification

Tout compétiteur souhaitant participer au Trophée National devra obligatoirement participer aux compétitions suivantes auparavant (sous condition d'avoir obtenue la note qualificative) :

- ✓ Trophée Régional ou Trophée inter-régional
- ✓ Critérium

2.1.2 La note qualificative

Les notes de ces compétitions rentreront dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Trophée National. Cette note moyenne devra être **au minimum de** :

Starter	5/10
Débutant	5,5/10
Novice	6/10
Inter	6,5/10
Avancé	7/10
Expert	7,5/10
Pop Line 1	6/10
Pop Line 2	6,5/10
Duo débutant	5,5/10
Duo Expert	7/10
Team	6/10
Show team	7,5/10
Chorégraphie débutant	5/10
Chorégraphie inter/avancé	6.5/10

Article 2.2 : Les catégories d'âges

Cf Chapitre 1 Article 1.1

Pour les Partner, Starter, Duo, Quad et Pop Line 1 & 2, Avancé et Expert : **Il n'y a pas de distinction Homme femme pour le classement.**

Article 2.3 Les séries

Cf Chapitre 1 Article 1.2

Article 2.4 : Les caractères des danses

Dans chaque série solo le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- ✓ Série Avancé : Cuban, Rise & Fall, Lilt, Smooth, Stage + Showcase
- ✓ Série Expert : 2 Danses Imposées + Medley + showcase (styles pouvant changer chaque année)

- ✓ Série Novice/Intermédiaire : Cuban, Rise & Fall, Lilt, smooth, Stage
- ✓ Série Débutant : Cuban, Lilt, smooth, Stage
- ✓ Série Starter : 3 danses
- ✓ Série Mini Starter : 2 danses
- ✓ Série Pop line 1 : 3 danses
- ✓ Série Pop line 2 : 3 danses

Dans chaque série couple le nombre de caractères de danses sera définit comme tel :

- ✓ Série Expert : 8 danses
- ✓ Série Avancé : 2 danses + 4 au choix
- ✓ Série Intermédiaire : 3 danses + 2 au choix
- ✓ Série Novice : 3 danses
- ✓ Série Débutant : 3 danses
- ✓ Série Starter : 1 danse
- ✓ Basic Pro-Am : 3 danses
- ✓ Partner : 3 danses
- ✓ Open Pro-Am : 5 danses

Pour les compétitions de la saison, les divisions de danses suivantes sont ouvertes :

- ✓ Danse en Ligne
- ✓ Danse en Formation
 - a) Duo/ quad
 - b) Loisirs team
 - c) Créa team
 - d) Cabaret team
- ✓ Danse en Couple
- ✓ Pop Line 1 & 2

Chapitre 3 : Le Critérium

Article 3.1 : Le mode de qualification

3.1.1 La qualification

- ✓ Le criterium est un chemin de sélection pour le Trophée national.

3.1.2 La note qualificative

Idem Trophée

Article 3.2 : Les catégories d'âges

Idem Trophée

Article 3.3 Les séries

Idem Trophée

Article 3.4 : Les caractères des danses

Idem Trophée

Chapitre 4 : L'Open

Article 4.1 : Le mode de qualification

Le classement des compétiteurs s'effectuera par ordre croissant des notes.

L'Open est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse. Tout compétiteur pourra participer autant qu'il le souhaite aux Opens, peu importe la région d'appartenance.

Les notes des Opens seront prises en compte dans la moyenne de sélection aux finales et changement de série, seulement si la note fait augmenter la moyenne générale du compétiteur.

Formule de calcul de la moyenne :

Note du sélectif + Note de critérium + meilleure note de l'open /3

Article 4.2 : Les catégories d'âges

Idem Trophée National

Article 4.3 : Les caractères des danses

Idem Trophée

Chapitre 5 – Le déroulement des compétitions

Article 5.1 Organisation

Un jury ne peut être convoqué que si et seulement si le nombre de compétiteurs est au minimum de 20 (sur dérogation exceptionnelle pour les DOM-TOM).

Article 5.2 Le DJ

Le DJ de la compétition est désigné par l'organisateur de la manifestation. Il est en coordination avec le Président de Jury. Il est en charge, de la musique de la compétition. Il contrôle le minutage des danses en relation permanente avec le Président de Jury.

Article 5.3 Gestions des pénalités

Le juge qui souhaite identifier un problème, lève la main pour le signaler au président de jury (ou juge arbitre) qui indiquera au Présentateur de stopper la compétition dès la fin du heat. Les juges statueront sur l'éventualité de la pénalité.

Le président de jury qui souhaite identifier un problème, lève la main pour le signaler à l'ensemble des juges, et celui-ci indiquera au Présentateur de stopper la compétition dès la fin du heat.

L'ensemble du panel statuera sur l'éventualité de la pénalité.

Les pénalités seront affichées sur le tableau officiel d'informations. Cet affichage comportera de manière précise (heure et minutes) la pénalité. Toute réclamation sera à faire au président du jury dans le laps de temps de 15 minutes qui suivront l'affichage de celle-ci. Le jury étudiera la réclamation déposée par le compétiteur dès la fin de la série suivant le dépôt de celle-ci afin de statuer.

- ✓ Tenues : - 0.5 point
- ✓ Variations non autorisées : -1
- ✓ Non-respect du règlement technique : -1
- ✓ Déplacement pendant l'introduction et sortie de piste : - 0.5 point
- ✓ Mouvement vulgaire, collision provoquée : de -0.5 à 3 points
- ✓ Comportement violent ou agressif, sur la piste ou dans l'enceinte même de la compétition : selon le degré, peut aller jusqu'à l'expulsion de la compétition voire la disqualification par les juges après entretien avec le président de jury et le directeur de la compétition.
- ✓ Abandon de piste volontaire : pas de classement dans la danse en cours

Article 5.4 Affichage des résultats

A la fin de la compétition, les résultats sont annoncés lors de la cérémonie protocolaire, et affichés par le(s) scrutateur(s) (dans la mesure du possible). Ces résultats comportent les éléments suivants :

- ✓ Numéro de dossard, nom du compétiteur
- ✓ Moyenne des notes par danse, par critère et par juge
- ✓ Moyenne générale
- ✓ Classement

Dans les jours qui suivent, les résultats seront publiés sur le site de la FFDanse et la page Facebook de la discipline. En cas de problème technique ne dépendant pas de notre volonté, l'affichage sera effectué directement sur le site de la FFDanse et la page Facebook de la discipline.

Chapitre 6 – Règlement des juges

Article 6.1 Code de conduite des juges

Les juges doivent suivre et appliquer le code de déontologie mis en place par la FFDanse. Dans tous les cas, les juges sont sélectionnés et convoqués en fonction de leur disponibilité et de leur niveau de certification. Tous les juges et officiels de la compétition ont l'obligation d'être présents aux briefings avant et à la fin de la compétition. L'organisateur de la compétition devra mettre en place, par tous les moyens qu'il dispose, une sanctuarisation du corps arbitral qui officie lors de son organisation.

Par cette sanctuarisation, les officiels (Juges, scrutateurs et DJ) ne devront en aucun cas être en contact avec les danseurs, les entraîneurs et le public lors du déroulement de la compétition y compris lors des pauses et ce jusqu'au dernier heat de la compétition, seul le président le jury sera autorisé à communiquer pour répondre à une question d'organisation de la compétition.

L'organisateur prévoira tous les espaces privatifs nécessaires aux officiels tout au long de la

compétition à l'écart de toute personne extérieure du corps arbitral officiant.

Tenue réglementaire du Corps arbitral FFDanse pour la discipline danse Country & Line :

Pour les femmes :

- ✓ Pantalon, jupe, (noir uni)
- ✓ Robe (Avec bustier Noir ou Blanc)
- ✓ Chemisier, top, bustier (blanc ou noir uni)
- ✓ Veste noire uni (facultative)

Pour les hommes :

- ✓ Pantalon noir uni
- ✓ Veste noire uni
- ✓ Chemise blanche ou noire (unie)
- ✓ Cravate noire ou grise ou nœud papillon noir
- ✓ Chapeau noir style Cattleman (sauf en cas de forte chaleur, sur décision du président de jury)

Article 6.2 Méthode de sélection des juges

Le pôle Country de la discipline se réunira en début de saison avec la Direction Technique Nationale, pour convenir des juges retenus pour la saison.

Les juges doivent être à jour de leur licence, carte de juge et avoir assistés tous les 2 ans au minimum, au séminaire technique de la discipline. (Sauf dérogation)

Article 6.3 Méthode d'évaluation et contrôle des juges lors des compétitions

- ✓ Cohérence des notes vérifiée par le référent du corps arbitral de la discipline
- ✓ Vérification des notes
- ✓ Maîtrise des connaissances techniques nécessaires pour juger

Article 6.4 Méthode de jugement et de classement

- ✓ Jugement selon les critères référencés dans le règlement technique selon les séries
- ✓ Classement selon les notes obtenues

Articles 6.5 Le président de jury

Lors d'une compétition, l'ensemble des juges forme « le Jury ». En cas d'indisponibilité des présidents de Jury, un juge « arbitre » pourra être missionné sur un sélectif régional ou un Open. Il devra obligatoirement être juge national au minimum depuis 2 ans. Toute dérogation fera l'objet d'une demande auprès du Président de la commission du corps arbitral.

Un Président de jury préside l'ensemble du jury, son rôle est de superviser et d'être le garant du respect des règles en vigueur, et du bon déroulement de la compétition dans son ensemble et plus particulièrement :

- ✓ Conduire le tableau des juges qui interviennent en fonction des séries et de leur qualification

- ✓ Au cours de la compétition, le Président de jury peut demander le changement de poste ou le remplacement d'un juge
- ✓ Vérifier le respect de l'application du règlement technique et du bon déroulement de la compétition tant pour les compétiteurs que pour les juges
- ✓ Répondre aux différentes questions des juges et des compétiteurs sur le déroulement de la compétition
- ✓ Entériner ou annuler une pénalité infligée par un seul juge et faisant l'objet d'une condition qualificative et/ou éliminatoire
- ✓ Coordonner les décisions à prendre en cours de compétition. Pour ce faire, le Président de jury a le pouvoir de :
 - Provoquer une réunion de l'ensemble des juges pour débattre d'un point que le règlement ne solutionnerait pas ou pour solliciter l'avis de l'ensemble des juges.
 - Demander l'arrêt de la compétition pour régler tout litige ou manquement au règlement.
 - En cas de nécessité, prendre toutes les sanctions immédiates nécessaires afin de préserver l'équité et le respect de l'organisation et des compétiteurs. Cela pouvant aller jusqu'à l'élimination et/ou l'exclusion immédiate d'un compétiteur.

Article 6.6 Sélection des juges

Un juge participant à la compétition en tant que « Pro » lors d'un « Pro-Am » ne pourra pas juger la compétition à laquelle il participe.

La liste des juges en vigueur est disponible sur l'extranet FFDanse dans l'onglet « Corps Arbitral ». Cette liste comprend les juges « encartés » de la saison en cours.

Seuls les juges présents sur cette liste peuvent être convoqués.

Article 6.7 Disponibilité du jury

En fonction des dates de compétitions et de leurs localisations, la discipline établit un calendrier de disponibilité des juges. Ce calendrier peut être fourni sur demande aux organisateurs. Cependant les comités organisateurs restent libres dans la composition du jury.

Article 6.8 Composition du jury

6.8.1 Trophée régional, Open

- ✓ De 20 à 30 danseurs : 2 juges dont 1 président de jury et 1 scrutateur
- ✓ De 31 à 99 danseurs : 3 juges dont 1 président de jury et 1 scrutateur
- ✓ A partir de 100 danseurs : 3 juges plus 1 président de jury et 2 scrutateurs

6.8.2 Trophée National et Critérium :

- ✓ Au maximum : 5 juges plus 1 président de jury et 2 scrutateurs
- ✓ En accord avec la FFDanse, le corps arbitral de la discipline pourra le cas échéant ajuster un nombre de juge et de scrutateur si le nombre de compétiteur le justifie.

Article 6.9 Classement des juges

A titre exceptionnel un juge peut être surclassé dans le niveau supérieur de sa/ses discipline(s) dans le cas d'un nombre insuffisant de juge, pour assurer le bon déroulement de la compétition. Ce surclassement sera validé par le vice-président de la Fédération Française de Danse en charge du Corps Arbitral.

Chapitre 7 – Règles d’attribution des compétitions

Articles 7.1 Règles d’attribution des compétitions : Trophée régional (ou inter régional), Open

Tout organisateur doit adresser son dossier de projet d’organisation qu’il doit envoyer au plus tard le 30 novembre de la saison sportive en cours, et au plus tard 30 jours avant la compétition pour un Open.

- ✓ Il doit prendre impérativement connaissance du cahier des charges
- ✓ Contacter son comité régional, ou commune pour un Open
- ✓ Contacter le pôle Country (country-linedance@ffdanse.fr)
- ✓ Contacter la Direction technique Nationale (secretariat.dtn@ffdanse.fr)

À la suite de cette demande, la DTN attribuera à l’organisateur, la circulaire d’organisation "La FFDanse peut surseoir l'indisponibilité ou l'absence de relation entre le Comité Régional et l'organisateur. C'est la DTN qui prendra alors les dispositions à remplacer le Comité Territorial."

Articles 7.2 Règles d’attribution des compétitions : Trophée National et Critérium

Tout organisateur doit adresser son dossier au plus tard le 30 novembre de la saison sportive en cours :

- ✓ Au pôle Country (country-linedance@ffdanse.fr)
- ✓ A la Direction Technique Nationale (secretariat.dtn@ffdanse.fr)

Ce dossier doit contenir :

- ✓ La demande d’organisation de compétition prévue à cet effet, disponible par mail ou sur le site de la FFDanse
- ✓ Le courrier/mail officiel d’accord d’attribution de l’équipement sportif par la municipalité
- ✓ Un budget prévisionnel à jour

A la suite de cette demande, la Direction Technique Nationale attribuera à l’organisateur, la circulaire d’organisation.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, envoyer un mail à : country-linedance@ffdanse.fr et secretariat.dtn@ffdanse.fr